

RÈGLEMENT DU JEU
« Plein Ciel vous offre votre 1^{ère} commande ! »

ARTICLE 1

La société ADVEO France, Société par Actions Simplifiée au capital de 111 328 000 €, ayant son siège social Route d'Eve CS 0707 – 77230 Dammartin-en-Goële, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Meaux, sous le numéro 538 851 205, organise du 8 au 22 septembre 2021 un jeu gratuit avec obligation d'achat, 'Plein Ciel vous offre votre 1^{ère} commande !', sur le site pleinciel.fr.

Il est réservé aux professionnels résidant en France métropolitaine, à l'exception des salariés de la société ADVEO et des sociétés clientes d'ADVEO qui participent à l'opération, ainsi que leur famille.

ARTICLE 2

Le jeu est annoncé sur le site www.pleinciel.fr sur la home page.

ARTICLE 3

Ce jeu est limité à une participation par entreprise (même nom, même adresse) pendant toute la durée de l'opération.

ARTICLE 4

La participation au jeu se fait de la façon suivante :

- Chaque professionnel qui passera une 1^{ère} commande d'un montant minimum de 50€ ht, induisant la création d'un compte, sera automatiquement inscrit pour un tirage au sort.
Ce tirage au sort sera effectué le 24 septembre 2021, dans les bureaux du siège d'ADVEO, pour les inscriptions faites sur le site entre le 8 et le 22 septembre 2021 inclus et déterminera le nom des gagnants des 10 commandes remboursées sous forme de 2 codes promo de 25€ ht.
- Les gagnants seront prévenus par mail ou téléphone. Ils s'engagent à accepter que le prix soit remis en public lors d'une manifestation dont les photos, notamment de lui-même, soient utilisées à des fins publicitaires et, le cas échéant, dans la presse.
- Les prix seront remis en France.

ARTICLE 5

Ce jeu est doté de 10 commandes remboursées sous forme de 2 codes promo de 25€ ht. Ces codes promo sont utilisables sur le site pleinciel.fr du 1 octobre 2021 au 30 juin 2022 pour un montant minimum d'achat de 70€ ht et sont non cumulables.

Le gagnant du lot ne peut demander l'échange de son lot contre sa valeur en espèces ou son remplacement contre un autre lot.

ARTICLE 6

Ce règlement est disponible sur le site www.pleinciel.fr.

Il est adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite à l'adresse suivante :

ADVEO / Direction de Réseau Plein Ciel
« Plein Ciel vous offre votre rentrée Back to business »
Route d'Eve
CS 0707
77230 DAMMARTIN-EN-GOËLE

ARTICLE 7

Consultation de la liste des gagnants.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite relative aux modalités du jeu, à l'interprétation du règlement, au tirage au sort ayant déterminé les gagnants, à la liste des gagnants.

Dans un souci de confidentialité, il ne sera fait aucun envoi, ni aucune communication téléphonique de la liste des gagnants.

ARTICLE 8

La société organisatrice ne saurait être responsable dans l'hypothèse où ce jeu viendrait à être annulé pour cause de force majeure.

La société organisatrice se réserve le droit d'arrêter à tout moment le jeu, et ceci sans que les participants puissent se prévaloir d'un dommage moral ou financier.

ARTICLE 9

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement complet. Les contestations et réclamations relatives à ce jeu ne seront pas prises en compte passé un délai d'un mois après la clôture.

ARTICLE 10

Les coordonnées des participants pourront être traitées conformément à la loi Informatique et Libertés du 06/01/1978. Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou même de suppression des informations le concernant auprès de :

ADVEO / Direction de Réseau Plein Ciel
Route d'Eve
CS 0707
77230 DAMMARTIN-EN-GOËLE

